

04200125

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le

ID : 060-216004838-20250120-04200125-DE



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de l'Oise

Séance du 20 janvier 2025

L'An Deux Mil Vingt Cinq

Le vingt janvier

à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Richard KUBISZ.

Nombre de délégués :

En exercice 15
Présents 14
Votants 15
Dont 1 pouvoir

Date de convocation : 13 janvier 2024

Étaient présents : MM. KUBISZ, M. VILLIOT, M. DE SOUSA, MME. BROUZET, MME.
MERCKHOFFER,
MME. CHARTOIS, MME. VAN ASSCHE, MME. GAZENGEL, M. LEVASSEUR, M. TACITE,
M. LIETARD,
M. MULLER, M. GUGNOT, MME. GARRIVET.

Absents excusés : MME DA CUNHA donne pouvoir à MME BROUZET.

Absents : /

Secrétaire de séance : M. LIETARD.

**TARIFS DE LOCATION DE TABLES ET BANCS
AUX HABITANTS DE PEROY**

Monsieur le Maire expose les tarifs de location des tables et bancs:

Table : 2.00 €

Banc : 1.00 €

Soit l'ensemble (1 table et 2 bancs) 4.00 €.

Vu la délibération 064290512 du 29 mai 2012 instaurant les tarifs de location des tables et des bancs,
Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, et suite à un vote à main levée, à l'unanimité, le conseil municipal Décide de
maintenir les tarifs appliqués soit 2.00 euros la location de table et 1.00 la location de banc soit
l'ensemble pour 4.00 euros, non dissociable. Les locations se feront uniquement aux habitants de la
commune et le matériel ne devra pas quitter la commune

Fait et délibéré à Péroy les Gombries, le 20 janvier 2025
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Richard KUBISZ

